

Res In 15005 4

DU  
**PÉCHÉ ORIGINEL.**

MORCEAU INÉDIT

DE

M. LE PROF. DANIEL ENCONTRE,

ET EXTRAIT

DE SON COURS DE THÉOLOGIE.

IMPRIMÉ D'ABORD DANS LES *MÉLANGES DE RELIGION*  
ET TIRÉ A PART, A LA DEMANDE DE MM. LES ETUDIANS  
EN THÉOLOGIE DE LA FACULTÉ DE MONTAUBAN.



---

NISMES,  
GAUDE, Imprimeur-Libraire, Grand'Rue.

~~~~~  
1822.

PECHÉ ORIGINAL

NOUVEAU DROIT

M. F. DANIEL & CO

ET C<sup>ie</sup>

DE BON COURS DE TOUTES

Les articles de ce catalogue sont en vente chez M. F. DANIEL & CO, 10, rue de la Harpe, Paris.

REVUE

PARIS, Imprimerie de la Cour d'Appel, 1875

1875

## DU PÉCHÉ ORIGINEL.

---

**N**ous avons lu, dans notre dernière leçon, l'histoire de la chute de l'homme; nous avons à nous occuper aujourd'hui des suites fatales de cette chute, matière difficile mais importante, à laquelle nous devons apporter une attention d'autant plus sérieuse, que ce n'est point ici une de ces questions qui ne sortent jamais des auditoires de théologie, ou qui, du moins, ne devraient jamais en sortir, mais une doctrine que vous aurez à porter dans la chaire de vérité, une doctrine qui doit être fréquemment l'objet de vos conversations familières, et qu'il faut surtout avoir présente à l'esprit lorsqu'on approche du lit des malades ou de la demeure des affligés.

Nous avons ici deux grands écueils à éviter : le fanatisme, et ce que Rousseau appelait le philosophisme : le fanatisme qui nous propose une doctrine dure, décourageante, que repoussent également la conscience et la raison; le philosophisme, qui, n'admettant que ce qu'il explique ou ce qu'il croit

expliquer, s'obstine à vouloir tirer de principes obscurs et douteux des conséquences qu'il ose dire certaines, oppose intrépidement aux déclarations les plus formelles de l'Écriture Sainte les subtilités de sa propre dialectique, et attaque ainsi, l'une après l'autre, les vérités les plus importantes, solides fondemens de notre espérance et vénérables objets de notre foi.

Apportons à cet entretien, non l'esprit de dispute, je dirais même de rébellion, qu'on peut regarder comme une partie du funeste héritage que nous ont laissé nos premiers parens, mais un profond respect pour les saintes lettres, une juste défiance de nos propres lumières, le sentiment de notre faiblesse, et l'amour sincère de la vérité.

II. Adam avait reçu des privilèges infiniment précieux, dont nous nous sommes occupés dans nos précédentes leçons; un seul mot, d'ailleurs, suffit à cet égard : *Dieu l'avait créé à son image et à sa ressemblance* (1). David dit que *l'homme a été fait un peu moindre que les anges* (2); mais il paraît parler de l'homme déchu, plutôt que de l'homme avant sa chute, ce que prouve l'application même que Saint Paul fait de ce passage à notre Seigneur Jésus-Christ, en tant que revêtu de la nature humaine et de toutes les infirmités physiques dont elle est accompagnée (3); car Jésus-Christ n'a pas été semblable à Adam tel qu'il sortit des mains du Créateur, mais *semblable à nous en toutes choses, excepté dans le péché* (4).

Nous n'adopterons point les fables des Rabbins, qui nous peignent les anges comme tout effrayés à la vue d'Adam (5); mais nous croyons pouvoir dire

(1) Gen. I. 26. 27. (2) Ps. VIII. 6. (3) Hébr. II. 9.

(4) Hébr. II. 17 -- IV. 15. (5) Bibl. rabbin. Tome I. page 65. et 66.

que rien n'établit d'une manière solide le système de ceux qui prétendent qu'Adam a été placé, dans la chaîne des êtres, immédiatement au-dessous de ces esprits administrateurs (1). Du moins est-il certain que le chrétien attaché à Jésus par l'obéissance, par l'amour et par la foi, peut raisonnablement espérer de les devancer dans le séjour de la gloire et de la suprême félicité. *Ne savez-vous pas*, dit Saint Paul, *que nous jugerons même les anges* (2) ?

III. L'homme possède, entr'autres avantages dont il paraît que les anges sont privés, celui de reproduire son semblable, celui de pouvoir un jour se présenter à Dieu en lui disant : *Me voici, moi et les enfans que tu m'as donnés* (3). Il est vrai que la force reproductrice dont il est doué lui est commune avec une multitude d'animaux ; mais les animaux reproduisent pour la servitude et la destruction ; l'homme renaît dans un autre lui-même pour la gloire et pour l'immortalité.

Adam fut donc placé dans le Paradis, non-seulement comme une créature excellente, douée des dons les plus précieux, et devant régner sur la terre, mais encore comme l'auteur d'une nouvelle race. Il avait, en cette qualité, des devoirs sacrés à remplir, et de l'observation de ces devoirs dépendait en très-grande partie le sort de la nouvelle race dont il était le père et le chef.

IV. Dieu est tout-puissant, mais il ne fait pas les choses absolument et métaphysiquement impossibles, les choses contradictoires, les choses dont il faut dire qu'elles sont et qu'elles ne sont pas. Toute la nature est soumise à sa volonté suprême ; il dit à l'ombre d'avancer, et elle avance, de reculer,

(1) Hébr. I. 14. (2) 1. Cor. VI. 3. (3) Esa. VIII. 18.

et elle recule (1); mais il ne lui commande pas d'avancer et de reculer en même temps. Ceux qui voudraient lui attribuer cette étrange volonté ou cet absurde langage ne nous donnent pas une plus haute idée de sa puissance, mais lui prêtent leur propre déraison. Il suit de ce principe que l'homme adonné au vice, tant qu'il demeure adonné au vice, ne saurait éprouver les consolations, la joie intérieure que donne la vertu; que l'ennemi de Dieu, tant qu'il demeure ennemi de Dieu, ne peut goûter les charmes de l'amour de Dieu. Dieu est infiniment bon; mais cette bonté même exige que celui qui fait bien ne soit pas traité de la même manière que celui qui fait mal. Nul homme raisonnable n'osera soutenir qu'il fût dans l'ordre qu'Adam reconnaissant et soumis ne reçût pas quelque témoignage de plus de la bonté de son Créateur qu'Adam tombant dans la désobéissance et dans l'ingratitude. C'est ce que nous sentirons encore plus vivement, si nous faisons réflexion que le Maître et le Créateur de tout l'univers n'a pas dû porter son attention uniquement sur l'homme; qu'une multitude de créatures intelligentes, que ces *filz de Dieu*, qui nous sont peints dans la Sainte Écriture comme témoins de la création et se réjouissant des merveilles qu'elle faisait paraître à leurs yeux (2), étaient aussi témoins de la conduite de l'homme et attendaient le résultat de l'épreuve à laquelle il était soumis. Dieu leur devait, si je puis m'exprimer ainsi, ou plutôt il se devait à lui-même, il devait à ses propres attributs de traiter l'homme en conséquence de sa conduite. Plus de principes moraux, plus de récompense pour la vertu, plus de vertu,

(1) Esa. XXXVIII.

(2) Job. XXXVIII. 7.

et, par conséquent, plus de bonheur, si l'obéissance et la désobéissance conduisaient à la même fin. Il était donc de la sagesse, de la justice et de la bonté de Dieu d'imposer à l'homme une loi qui lui donnât occasion de justifier ses sentimens par sa conduite, qui lui rappelât son état de dépendance, et surtout, qui le mit en état de soumettre sa propre volonté à celle de son Créateur; car c'est dans cette soumission, dans cette identification, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que nous devons trouver un jour la félicité suprême.

V. Dieu donna donc à l'homme une loi simple et facile à exécuter, mais positive, et dont l'énoncé fait assez entendre qu'elle n'est autre chose que l'absolue volonté d'un maître. Quelques écrivains téméraires et murmureurs se sont récriés sur la singularité, sur ce qu'ils ont osé appeler le caprice de cette loi. Quant à nous, nous ne pouvons qu'en admirer la profonde sagesse. Outre qu'elle remplissait, relativement à l'homme, le but principal et direct, qui était de le mettre à une certaine épreuve, elle lui fournissait les plus importantes leçons. Elle lui rappelait que Dieu est véritablement le maître de la nature; que l'ouvrage appartient à l'ouvrier, la créature au Créateur. Elle lui donnait occasion d'admirer la grande munificence de son Dieu; elle attachait à l'idée du maître absolu celle du généreux bienfaiteur. Dieu avait mis toute la terre dans la dépendance de l'homme; il lui avait soumis tous les animaux; il pourvoyait abondamment à sa nourriture par toutes sortes de fruits délicieux; il lui permettait même l'usage de l'arbre de vie, qui réparait continuellement ses forces, l'entretenait dans une jeunesse perpétuelle, lui donnait une vigueur toujours renaissante. L'interdiction des fruits d'un

seul arbre semblait ne tendre qu'à relever, qu'à mieux faire sentir des avantages si précieux. Le but de cette interdiction était surtout de nous apprendre qu'il faut obéir à Dieu sans lui demander raison de ses ordres. Pourquoi, au lieu d'interdire l'usage d'un fruit, ne pas donner une loi véritablement morale? Pourquoi, s'il fallait un symbole de dépendance, n'en pas choisir un qui liât d'une manière plus directe la créature au Créateur? Pourquoi placer l'arbre défendu au milieu du Paradis? Pourquoi!..... Précisément pour interdire à l'homme ces téméraires *pourquoi*; pour lui apprendre à ne point citer l'autorité suprême, l'infinie sagesse au tribunal de sa propre raison qui est si faible et si bornée, à vouloir ce que Dieu veut, par cela seul qu'il le veut, à le regarder comme un père aussi juste que tendre, et à suivre toujours les ordres émanés de ce bon père avec une obéissance vraiment filiale, sans résistance, sans murmures, sans indiscretes questions.

VI. La sanction de la loi imposée à Adam fut que, le jour même où sa convoitise le porterait à manger du fruit défendu, *il mourrait de mort. Au jour où tu en mangeras*, avait dit le Seigneur, *tu mourras de mort* (1). Quelle était donc cette mort dont Adam et Ève devaient mourir, le jour même où ils mangeraient du fruit défendu? Ce n'était pas la mort comme nous l'entendons dans le langage vulgaire, puisqu'Adam, après sa chute, eut des fils et des filles(2) et vécut encore plus de neuf cents ans. Cette mort était la privation de tous les avantages que lui assurait l'innocence; c'était la dégradation de sa nature; c'était l'état d'avilissement et de misère qui devait être son triste partage, et auquel nous,

(1) Gen. II. 17. (2) Gen. V. 1.—5.

qui n'avons aucune idée distincte de l'état primitif de l'homme, donnons très-improprement le nom de vie, mais que l'Écriture Sainte désigne souvent par le nom de mort.

Qu'on se représente cette créature sublime, qui n'avait jamais éprouvé que des désirs honnêtes et purs, qui était maîtresse de ses sens, douée de force et d'intelligence, régnant sur la nature, commandant aux animaux, portant en un mot l'image de son Dieu, avec qui elle était étroitement unie, qu'on se la représente déchue tout-à-coup du rang qu'elle occupait, condamnée au travail, sujette à toutes sortes de maladies, exilée sur une terre maudite (1), en proie à des passions brutales, privée de la vive lumière qui l'éclairait auparavant, et n'étant plus guidée que par une raison si faible, si bornée, si troublée par les remords, qu'elle pousse l'extravagance jusqu'à vouloir se dérober aux yeux de Dieu en se cachant dans l'ombre des forêts : si son premier état a été appelé la vie, son nouvel état mérite certainement le nom de mort.

VII. J'ai annoncé que tel est fréquemment le langage de l'Écriture Sainte ; c'est ce que je n'aurai pas de peine à prouver. Il est dit des habitans de la Galilée des Gentils, qu'ils étaient assis dans *les ténèbres de l'ombre de la mort* (2). L'homme qui manque de charité, qui, plein d'amour pour lui-même, n'a que de l'indifférence ou de la haine pour ses semblables, *vit*, dans le sens que nous donnons au mot *vivre*, mais Saint Jean déclare qu'il *demeure dans la mort* (3). Jésus lui-même dit à un homme qui voulait, avant de se joindre aux autres disciples, attendre la mort de son père : *suis-*

(1) Gen. III. 17.

(2) Math. IV. 16.

(3) 1 Jean III. 14.

moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts (1). L'Esprit écrit à l'ange de l'Église de Sardes : *Tu as le bruit de vivre, mais tu es mort* (2). Saint Paul rappelle aux Éphésiens qu'avant d'être vivifiés par Jésus-Christ, ils étaient *morts dans leurs fautes et dans leurs péchés* (3). Il exhorte tout homme qui n'a point encore véritablement joui de la lumière de l'Évangile à se réveiller d'entre les morts, lui promettant que Christ l'éclairera (4). *Le désir de la chair, c'est la mort*, dit encore ce même Apôtre (5). Or, le désir de la chair n'est point cette mort qui consiste dans la destruction de la chair ; c'est au contraire l'état où ce qui constitue essentiellement l'homme est soumis à l'empire de la chair, et cet état est ce que nous appelons la vie, mais Saint Paul l'appelle la mort. *Je trouve cette loi au-dedans de moi*, dit-il ailleurs, *que, lorsque je veux faire le bien, le mal est attaché à moi ; je prends bien plaisir à la loi de Dieu, quant à l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre celle de mon entendement, et qui me rend prisonnier à la loi du péché qui est dans mes membres. Misérable que je suis ! qui me délivrera du corps de cette mort* (6) !

Ces paroles remarquables ont fourni la matière d'un des cantiques du grand Racine. Il ne sera peut-être pas inutile de le transcrire ici.

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !  
 Je trouve deux hommes en moi :  
 L'un veut que, plein d'amour pour toi,  
 Mon cœur te soit toujours fidelle ;  
 L'autre, à ta volonté rebelle,  
 Me révolte contre ta loi.

(1) Math. VIII. 22. (2) Apoc. III. 1. (3) Ephés. II. 1.

(4) Ephés. V. 14. (5) Rom. VIII. 6. (6) Rom. VII. 21. — 24.

L'un, tout esprit et tout céleste ,  
Veut qu'au ciel toujours attaché  
Et des biens éternels touché,  
Je compte pour rien tout le reste ;  
Et l'autre, par son poids funeste ,  
Me tient vers la terre penché.

Hélas ! en guerre avec moi-même ,  
Où pourrai-je trouver la paix !  
Je veux, et n'accomplis jamais ;  
Je veux ....., mais , ô misère extrême ,  
Je ne fais pas le bien que j'aime  
Et je fais le mal que je hais.

O grâce ! ô rayon salutaire ,  
Viens me mettre avec moi d'accord ,  
Et dompte , par un doux effort ,  
Cet homme qui t'est si contraire.  
Fais ton esclave volontaire  
De cet esclave de la mort.

Du reste, l'idée de regarder comme un état de mort l'état où se trouve l'âme humaine emprisonnée dans le corps tel qu'il est aujourd'hui, n'était pas étrangère aux païens eux-mêmes. Aristote compare l'état où se trouve l'âme humaine emprisonnée dans le corps à celui où certains habitans des forêts de l'antique Etrurie mettaient les malheureux qui tombaient entre leurs mains, les attachant tout vivans à des corps morts, barbarie que Virgile attribue en effet à Mézence, roi de cette contrée.

Mortua quin etiam jungebat corpora vivis,  
Componens manibusque manus atque oribus ora (1).

VIII. Nous ignorons par quels liens le fils tient au père ; les Théologiens ont agité à ce sujet des questions téméraires dont nous ne nous occuperons

(1) *Æn.* VIII. 485.

pas. Mais, soit qu'on admette la préexistence des âmes, soit qu'on suppose qu'elles viennent *ex traduce*, soit qu'on adopte toute autre hypothèse, soit qu'on avoue ingénûment la profonde ignorance où nous sommes tous à cet égard, il est de fait que de l'état du père dépend en grande partie celui du fils.

Nous savons par l'expérience de tous les jours que, si un homme s'abandonne à la débauche, ses enfans en portent les marques honteuses, et que les vices de l'âme se transmettent comme les défauts du corps. Adam étant donc déchu par sa faute, avili, dégradé, n'a pu produire que des enfans dégradés comme lui. C'était une suite naturelle et nécessaire de l'état de mort dans lequel il était tombé en s'éloignant de celui qui est la source de la vie.

Que nous est-il donc arrivé de la chute d'Adam? Qu'au lieu d'occuper un certain chaînon dans la chaîne des êtres, nous occupons un chaînon bien inférieur; qu'au lieu de naître avec une intelligence très-étendue et des inclinations parfaitement pures, nous naissons avec une intelligence excessivement bornée et des inclinations semblables à celles de notre première mère, lorsque, s'abandonnant à *la convoitise des yeux, à la convoitise de la chair et à l'orgueil de la vie* (1), elle préféra un fruit agréable à la vue, bon à manger, et qui devait lui communiquer une fatale science, à la douce paix, à l'inaltérable bonheur, dont elle jouissait en conservant l'amour de son Dieu.

IX. Le célèbre auteur de la *Recherche de la vérité*, l'ingénieur et modeste Mallebranche, pré-

(1) 1. Jean II. 16.

tend que l'enfant, avant de jouir par lui-même de la lumière du jour, voit et entend par les organes de sa mère. Nous avons des rapports naturels avec tous les objets qui nous environnent, mais ces rapports ne sont pas égaux. Nous tenons bien plus à notre patrie qu'à la Nouvelle Zélande, au soleil qu'à Sirius ou à Bigel, à nos amis qu'à des inconnus, et l'union qui existe entre nous et les autres objets est d'autant plus grande que ces objets nous sont plus nécessaires. Or, l'enfant, dans le sein de sa mère, ne vit absolument que par elle et lui est lié de la manière la plus intime; il voit ce que voit sa mère, il entend les mêmes cris, il reçoit les mêmes impressions. En effet, puisque l'air du visage d'un homme passionné pénètre ceux qui le voient et leur communique une passion semblable à celle dont cet homme est lui-même agité, quoique la liaison de cet homme avec ceux qui le considèrent ne soit pas bien grande, on ne saurait douter que, la mère étant vivement affectée, l'enfant ne le soit pareillement, vu que les passions sont les suites naturelles du mouvement des esprits et du sang, et que le même sang, le même fluide nerveux circulent dans l'enfant et dans la mère. Marie Stuart étant grosse du roi Jacques fut extrêmement effrayée en voyant quelques Seigneurs Écossais tuer en sa présence un Italien qui lui servait de secrétaire. Elle accoucha peu de temps après, et le roi Jacques demeura toute sa vie sans pouvoir regarder une épée nue. Et, pour ne pas aller chercher nos preuves si loin, nous voyons tous les jours que, si une femme, pendant sa grossesse, a été péniblement affectée à la vue d'un certain animal, son enfant éprouve dans la suite, à la vue du même animal, une sorte d'horreur ou

de crainte ; il le reconnaît dès la première rencontre ; il doit l'avoir vu auparavant.

Nous pouvons donc penser , continue Mallebranche , que nos premiers parens éprouvant , après leur péché , un grand changement d'état , et les objets sensibles faisant en eux des traces extrêmement profondes , ils les ont transmises à leurs enfans.

Ce n'est pourtant ici qu'un système digne sans doute de la plus sérieuse attention , puisque nous le devons à un grand philosophe et un profond théologien. Mais enfin , ce n'est qu'un système plus ou moins probable ; chacun est libre de l'admettre ou de le rejeter. Je ne vous en parle que pour fixer votre attention sur un fait , sur ce lien intime et néanmoins inconnu par lequel les affections de l'enfant dépendent en grande partie des affections de son père et de sa mère.

Ne perdons pas de vue ce fait inexplicable mais certain , et nous concevrons qu'il était dans l'ordre de la nature qu'Ève , ayant oublié ses devoirs de créature raisonnable et de mère du genre humain , pour s'abandonner à la convoitise , à la sensualité et à l'orgueil , donnât naissance à des enfans pleins d'appétits désordonnés , esclaves de leurs sens , et surtout de la vanité la plus extravagante et la plus déplorable.

X. Cette corruption naturelle , dans laquelle nous naissons et qui nous rend indignes du bonheur céleste , par cela même quelle nous en rend incapables , est ce qu'on nomme le *pêché originel* , expression théologique et non biblique , mais qu'il est bon d'admettre , parce qu'elle est usitée depuis treize siècles dans l'Église , malgré l'étrange abus que quelques Docteurs en ont fait.

Cette expression fut introduite en théologie, au commencement du V.<sup>me</sup> siècle, par Saint Augustin, pendant le cours de ses controverses avec Pélage. On dit également, *peccatum originale*, *peccatum originatum*, *peccatum originans* et *peccatum originis*. Cette dernière locution est la plus usitée.

Le premier concile où il ait été question du péché originel est celui de Milève tenu contre les Pélagiens l'an 416.

Pélage était un moine Écossais, selon Saint Jérôme, Anglais selon Saint Augustin (1). Il s'établit à Rome où il se distingua par l'austérité de ses mœurs et par l'étendue de ses connaissances. Il tenait de la nature un caractère ardent et fougueux ; son zèle était extrême et devint outré.

Les Cénobites, dont il voulait réprimer les désordres, lui répondirent qu'il n'est pas donné à tout le monde d'atteindre à la perfection, et s'excusaient sur la faiblesse et sur la corruption de la nature humaine. Pélage, pour ôter ce vain prétexte aux pécheurs, tâcha de prouver, d'après l'Écriture Sainte et d'après les Pères, que l'homme peut, par ses propres forces et indépendamment de la grâce de Dieu, s'élever au plus haut degré de perfection. Cette erreur le conduisit à une foule d'autres. Les principales étaient, selon Vossius, 1.<sup>o</sup> que nous ne sommes pécheurs par Adam qu'autant que nous imitons Adam ; 2.<sup>o</sup> qu'Adam, en péchant, s'était fait tort à lui-même, mais n'en avait fait aucun à sa postérité ; 3.<sup>o</sup> qu'Adam serait mort quand même il n'aurait pas péché ; 4.<sup>o</sup> que le baptême n'est ni

(1) Le célèbre David Bogue dit, en parlant de Pélage, que son premier nom était *Morgan* ; mais il ajoute que *Morgan*, dans la langue Galloise, signifie la même chose que Pélage dans la langue Grecque, un habitant des bords de la mer.

le signe, ni l'acte de la purification, mais le signe de l'adoption (1).

Le concile de Milève paraît attribuer à Pélage deux autres propositions encore plus contraires à l'esprit de l'Évangile. La première est que la grâce de Dieu sert seulement pour la rémission des péchés, et n'est d'aucun secours pour n'en plus commettre à l'avenir. La seconde est que, lorsque les justes disent, dans l'Oraison dominicale : *pardonne-nous nos offenses*, ils ne le disent point en vérité, mais par humilité (2).

Pélage étant passé en Afrique laissa son disciple Célestius dogmatiser à Carthage, tandis qu'il allaît lui-même dogmatiser en Orient. Il fut dénoncé au concile de Diospolis, qui crut devoir absoudre sa personne en condamnant ses erreurs. Les conciles de Carthage et de Milève le traitèrent plus sévèrement. La sentence d'excommunication qu'ils portèrent contre lui fut confirmée par le Pape Innocent I, et levée l'année suivante par son successeur Zozime, « qui, dans la suite, dit l'abbé Baral, eut la grandeur d'âme de reconnaître qu'il avait été surpris. »

Pélage et Célestius étaient retournés à Rome ; ils en furent chassés par l'Empereur Honorius, et passèrent en Angleterre, où ils obtinrent d'abord quelques succès ; mais ils y furent, dit-on, publiquement confondus par Saint Loup et par Saint Germain. Quoi qu'il en soit, Pélage s'exila dans l'Orient ; il voulut s'établir à Jérusalem, et n'y trouva point d'asile. On ne sait ni quand, ni comment il mourut.

Le Pélagianisme, malgré les efforts de Julien et

(1) G. Vossii hist. controv. quas moverunt Pelagius et ejus reliquiæ.

(2) Histoire de l'Église et de l'Empire, par Lesueur ; an 416.

de quelques autres, s'éteignit peu de temps après lui. Le demi-pélagianisme, dont Cassien paraît avoir été l'auteur, ne fut guère de plus longue durée, et la doctrine de Saint Augustin prévalut entièrement.

Cette doctrine, qui ne diffère pas, ou qui, du moins, diffère très-peu de celle que nous avons déjà exposée en partie, fut paisiblement enseignée dans l'Eglise pendant douze siècles, à l'exception de quelques petites controverses excitées de temps en temps par la secte Marseillaise, faible reste de celle des demi-pélagiens. Mais, au commencement du XVII.<sup>e</sup> siècle, le célèbre Jansénius eut le malheur de penser qu'avant d'enseigner la doctrine de Saint Augustin, il serait bon de la bien entendre. Ce savant homme ne négligea rien pour y réussir. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait consacré plusieurs années à cette étude avec le pieux abbé de Saint Cyran. Dans un âge plus mûr, il lut dix fois, la plume à la main, Saint Augustin tout entier, et trente fois les divers traités que ce grand écrivain composa contre Pélagé.

Réunissant une grande force de raisonnement à une érudition profonde et aux intentions les plus pures, il crut, après de si longs efforts, être enfin parvenu à son but, et publia le trop fameux ouvrage intitulé : *Augustinus Jansenii, seu de humanæ naturæ sanitate, ægritudine ac medicinâ*, ouvrage qui lui avait coûté trente ans du travail le plus assidu. Ce vénérable prélat, victime de son zèle pour les malades, mourut avant d'avoir pu être témoin des orages que son livre devait un jour exciter. On trouva dans ce livre ou l'on crut

y trouver cinq propositions erronées, qui furent condamnées par le Pape (1).

Ces cinq propositions occasionnèrent une dispute sanglante entre les Jésuites et les partisans de Jansénius. Les propositions elles-mêmes n'étaient pas l'objet de la dispute : tout le monde s'accordait à les regarder comme fausses ; il s'agissait de savoir si elles étaient dans l'*Augustinus*, ou si elles n'y étaient pas. Le célèbre docteur Arnaud fut censuré par la Sorbonne, pour avoir dit, dans sa seconde lettre : « J'ai lu exactement le livre de Jansénius, et n'y ai point trouvé les propositions condamnées par le feu Pape ; néanmoins, comme je les condamne, en quelque lieu qu'elles se trouvent, je les condamne dans Jansénius, si elles y sont. » « Depuis cette époque, dit l'abbé Baral, la France a une guerre civile dans son sein, et ce feu couve encore sous la cendre, sans que l'attention paternelle du Gouvernement, le mépris des gens sages, l'autorité des Evêques et le ridicule répandu par de beaux esprits sur les fanatiques des deux partis aient pu l'éteindre. »

A-peu-près vers le même temps où le livre de

(1) Voici les cinq propositions attribuées à Jansénius et dont tant de gens ont parlé sans les connaître :

1. *Aliqua Dei præcepta, hominibus justis volentibus et conantibus secundum præsentem quas habent vires, sunt impossibilia: deest namque illis gratia quæ possibilia fiunt ;*
2. *Inferiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur ;*
3. *Ad merendum et demerendum, in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit libertas à coactione.*
4. *Semi-pelagianum est dicere Christum pro omnibus omninò hominibus mortuum esse, aut sanguinem fudisse.*
5. *Semi-pelagiani admittébant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei : et in hoc erant hæretici, quòd vellent eam gratiam talem esse cui posset humana voluntas resistere vel obtemperare.*

Jansénius divisait les catholiques, Fauste Socin troublait les Églises réformées, en ajoutant aux erreurs déjà répandues par son oncle celle de nier le *péché originel*.

XI. On voit, par cette courte histoire, que les théologiens se sont généralement égarés, pour avoir, selon l'expression du sage, *cherché beaucoup trop de discours* (1). Tâchons d'en employer un peu moins, et, puisque les progrès de la philosophie nous ont mis dans le cas de sentir le prix des définitions exactes, commençons par bien distinguer le double sens du mot *péché*; les disputes les plus sérieuses sur l'état actuel de l'homme tiennent à l'équivoque de ce mot.

Quelquefois nous donnons le nom de *péché*, à l'action même par laquelle nous transgressons la loi; quelquefois nous le donnons au penchant naturel qui nous porte à la transgresser. Le même mot appartient donc à deux choses bien distinctes. Notre confession de foi s'exprime, à ce sujet, d'une manière assez obscure; les deux sens du mot *péché* y sont confondus. Mais la Confession Helvétique, qu'on peut regarder comme un commentaire de la nôtre, déclare formellement qu'elle prend le mot *péché* dans le dernier sens. « *Peccatum intelligimus*  
 » *esse naturam illam hominis corruptam, ex*  
 » *primis nostris parentibus in nos omnes derivatam*  
 » *vel propagatam, quâ, concupiscentiis pravis im-*  
 » *mersi, et à bono aversi, nihil boni ex nobis ipsis*  
 » *facere, imò ne cogitare quidem possumus.* »

La Confession Anglicane, la Confession d'Augsbourg, plusieurs Docteurs catholiques, et, entre autres ce même père Mallebranche, que nous avons

(1) Eccles. VIII. 25.

cité plus haut, et qui prétendait n'avoir aucune idée théologique qu'il n'eût puisée dans Saint Augustin, font consister le péché originel, non dans une action à laquelle nous soyons censés avoir concouru, mais dans les vicieuses inclinations que nos premiers parens nous ont transmises.

Le second sens que nous donnons au mot *pêché* est aussi celui que Saint Paul donne le plus souvent au mot *μαρτία*, dont il ne se sert pas seulement pour désigner une action commise contre la loi, mais la force inhérente à nos membres, et qui nous porte à commettre de telles actions. *Que le péché, dit-il, ne règne point sur votre corps mortel (1). Le péché n'aura plus d'empire sur vous, parce que vous êtes sous la grâce (2). Vous étiez esclaves du péché, mais vous en avez été affranchis (3). Le péché, dit-il ailleurs, ayant pris occasion par le commandement, a produit en moi toutes sortes de convoitises (4).*

XII. Dire que nous sommes *coupables* de la faute commise par Adam; que, dans l'hypothèse même où nous ne commettrions aucun péché qui nous fût propre, nous avons mérité d'éternels supplices, avant que d'être nés et dès l'instant où nos premiers parens eurent porté la main sur le fruit défendu, c'est dire une chose qui révolte également la raison et la conscience, qui fait injure à la justice et à la bonté de Dieu, et qui, loin d'humilier l'homme, ne sert qu'à flatter secrètement son orgueil, parce qu'une voix intérieure, plus forte que tous les argumens théologiques, lui rendant témoignage qu'il ne peut être coupable du crime qu'il n'a ni commis ni voulu commettre, il s'applaudit de ce

(1) Rom. VI. 12.

(2) Rom. VI. 14.

(3) Rom. VI. 17-18.

(4) Rom. VII. 8.

qu'au moins il ne trouve pas en lui-même la cause de sa condamnation ; ou plutôt, il ne se croit pas condamné ; il échappe à l'autorité de la religion, qui ne lui paraît plus qu'un système absurde, et tombe nécessairement dans le doute, et de là dans l'incrédulité.

Mais dire que nos premiers parens, étant déchus de l'état de gloire et de bonheur dans lequel ils avaient été créés, s'étant adonnés à leurs sens et livrés à des passions charnelles par lesquelles leur intelligence fut obscurcie, ont produit des enfans semblables à eux, c'est dire une chose que la raison approuve, sans néanmoins pouvoir l'expliquer, et que l'expérience vérifie. Concevons un couple intelligent à qui on donne à choisir, comme autrefois la fabuleuse Circé aux compagnons d'Ulysse, d'être hommes ou lions, et qui choisissent d'être lions, faudra-t-il s'étonner qu'il en naisse des lions et non pas des hommes ?

Lors donc que nous parlerons du péché originel, nous prendrons le mot *péché* dans le sens que lui attribue la Confession de foi Helvétique, d'après Saint Paul, et nous le regarderons, non comme un réat proprement dit, mais comme une disposition vicieuse, un penchant à mal faire, une dépravation de nature qui nous a été transmise par nos premiers parens.

XIII. Cette dépravation, cette corruption de la nature humaine est prouvée par la raison *à priori*, puisque, encore une fois, c'est une suite nécessaire de la chute de nos premiers parens. Elle est encore prouvée *à posteriori* par l'expérience ; car l'homme manifeste dès sa naissance les penchans les plus vicieux.

J. J. Rousseau se trompait étrangement lorsqu'il croyait que les vices étaient étrangers au cœur de l'homme, et ne se contractaient que dans la société. La société fournit l'occasion du crime, mais le principe en est dans le cœur. Tel n'est ni adultère, ni assassin, qui porte en soi le germe d'un assassin et d'un adultère. C'est ce que les partisans de Rousseau sont obligés de reconnaître, d'après leur propre doctrine; car ils ne nient point que l'homme, quoique seul et quoique n'exerçant pas sa raison, ne soit pourtant un être raisonnable: or, une des sentences émanées de la plume de leur maître est que tout homme qui raisonne est un animal dépravé.

Les Païens eux-mêmes s'étaient aperçus de la profonde corruption de l'homme, et s'exprimaient comme n'ayant aucun doute du fait, quoiqu'ils en ignorassent complètement la cause. Platon suppose, dans la plupart de ses écrits, que l'homme est un être déchu, et justifie ses assertions par des preuves très-séduisantes. Malheureusement, il a traité ces sortes de sujets d'une manière un peu trop poétique; il s'est livré à l'impétuosité de son imagination toujours hardie et qui quelquefois paraît délirante. Ce n'est plus un philosophe qui discute, c'est un enthousiaste qui débite des rêveries, mais des rêveries qu'on écoute avec plaisir. « L'âme, dit-il, est nécessairement éternelle; elle a toujours existé, elle existera toujours, car elle se meut par elle-même. Les corps n'ont de mouvement qu'autant qu'on leur en donne; tout corps qui se meut suppose un moteur; mais l'âme, ayant en elle-même la cause de son mouvement, a aussi en elle-même la raison de son existence. Il est difficile de se représenter la forme et la nature des âmes. On peut les comparer à un char rapidement traîné par deux

chevaux, et qu'un cocher dirige : le cocher est tantôt bon, tantôt mauvais; les chevaux sont, l'un mauvais et l'autre bon. Chaque attelage vole à la suite des dieux. On arrive au plus haut du ciel où réside l'Être par excellence. De là il faut commencer chaque jour une nouvelle révolution. On voit sur la route la véritable beauté, la véritable justice, et d'autres objets qui sont seuls les objets réels; car ceux qu'on trouve ici-bas ne sont que des apparences. Les âmes qui, dans une révolution, ont eu le temps de considérer quelqu'un de ces objets, sont assurées d'achever leur révolution toute entière; mais celles qui, soit par malheur, soit par inadvertance, n'en ont considéré aucun, tombent sur la terre, où, distribuées en neuf classes différentes, elles font mouvoir différens corps. Les meilleures sont celles des philosophes et des sages; les autres, selon leurs divers degrés de mérite, appartiennent aux magistrats, aux artistes, aux poètes, aux athlètes, aux laboureurs; mais les plus méchantes et les plus malheureuses de toutes animent les corps des tyrans (1) ».

*Non à matre, dit Cicéron, sed à novercâ naturâ editus videtur homo in vitam, corpore nudo, fragili et infirmo, animo anxio ad molestias, molli ad labores, humili ad terrores, prono ad libidines, in quo tamen velut obrutus inest ignis quidam divinus mentis (2).*

Il dit ailleurs : *Natura parvulos nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus, opinionibusque depravatis, sic restringimus, ut nusquam naturæ lumen appareat. Simul ac editi in lucem et suscepti sumus, in omni continuo pravitate et in summâ opinionum perversitate versamur (3).*

(1) Plat. Phèdre. (2) Cic. de Rep. III. (3) Tusc. III. 21.

Cette même vérité nous est attestée tant dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau. Il est dit, dans la Genèse, que *toute l'imagination du cœur des hommes n'est que mal en tout temps* (1); et ailleurs, que *l'imagination du cœur des hommes est mauvaise dès leur jeunesse* (2); et dans Jérémie, que *le cœur de l'homme est rusé et désespérément malin* (3).

*L'Éternel, dit David, a regardé des cieux sur les fils des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui soit intelligent et qui cherche Dieu. Ils se sont tous égarés; ils se sont tous ensemble rendus odieux; il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un seul* (4).

*J'ai été formé dans l'iniquité, et ma mère m'a échauffé dans le péché* (5). Du reste, quoique je cite ce dernier passage, à l'exemple des théologiens les plus respectables, je dois avouer avec candeur que, sans adopter l'étrange explication qu'on en trouve dans Bayle, on peut, à la rigueur, le regarder comme une sorte d'exagération analogue à celle de Job, lorsqu'il dit, en parlant de lui-même, que, *dès le ventre de sa mère, il était le conducteur de l'orphelin* (6).

Mais, quoique ce passage, s'il était seul, ne pût servir de preuve, placé à la suite d'une foule d'autres qui en déterminent le véritable sens, il sert à en augmenter la force.

Je pourrais alléguer encore, Es. XLVIII. 8. 1 Rois VIII. 46. Job. XIV. 4. XV. 14. 16. XXV. 4, et nombre d'autres déclarations non moins formelles; mais le passage de Saint Paul, rapporté ci-dessus et qui a servi de texte au cantique de Racine, ne

(1) Gen. VI. 5. (2) Gen. VIII. 21. (3) Jér. XVII. 9.

(4) Ps. XIV. 2. 3. (5) Ps. LI. 7.

(6) Job. XXXI. 18. Voyez aussi. Ps. LVIII. 4.

laisse absolument aucun doute sur cette question, *Le mal qui est attaché à nous, la loi du péché qui est dans nos membres, et qui combat contre la loi de notre entendement*, qu'est-ce autre chose que la corruption de la nature humaine, que le péché originel? Concluons donc, avec Saint Jean, que, si quelqu'un dit : je n'ai point de péché, il se séduit lui-même ; il fait Dieu menteur, et la vérité n'est point en lui (1).

XIV. L'explication que nous avons donnée du Péché Originel est parfaitement d'accord avec la raison, <sup>avec l'expérience, avec l'écriture sainte,</sup> avec le système le plus généralement adopté dans nos Églises. Mais, s'il est des docteurs qui, comme Fauste Socin, semblent prendre à tâche de contredire l'Écriture Sainte, et nient formellement cette corruption de la nature humaine qui y est si clairement enseignée, il en est d'autres qui, <sup>ci-devant à</sup> ~~exa-~~ <sup>leur goût déterminé pour tout ce qui est absurde, et scandaleux de toute opinion</sup> ~~portant dans un autre sens,~~ veulent absolument que nous soyons coupables, dans toute la force du terme, de la désobéissance d'Adam, <sup>regardent comme impies</sup> et ~~condamnent~~ tous ceux qui ne peuvent pas comprendre que le Péché Originel soit un réat proprement dit. Or, comme ils sentent bien que leurs raisonnemens à ce sujet <sup>sont ennemis de toute</sup> ~~ne s'accordent pas avec la raison,~~ ils tâchent d'établir leur doctrine <sup>désolante</sup> sur les nombreux écrits de Saint Augustin et sur quelques passages de l'Écriture Sainte.

Quant à Saint Augustin, nous nous contenterons d'observer que ses opinions ne sont pas article de foi, puisqu'une de celles qu'il a le plus chaudement soutenues, la nécessité de l'Eucharistie aux petits enfans, est aujourd'hui rejetée par toutes les Eglises chrétiennes ; que ce grand homme, auteur de 1030

(1) 1. Jean I. 8. -- 10.

traités différens, écrivant avec une extrême facilité, peu délicat sur le choix de ses expressions, peu versé dans la connaissance des langues anciennes, employait quelquefois des mots dont il ne sentait pas toute la force ; que son système doit être bien obscur, puisqu'on l'a expliqué de tant de manières, et qu'un homme aussi sincère, aussi profond, aussi judicieux que Jansénius, n'est pas parvenu à l'entendre, après l'avoir étudié pendant trente ans ; enfin que des génies du premier ordre, et entr'autres ce même père Mallebranche dont il a été fait mention ci-dessus, interprétant Saint Augustin à l'aide de Saint Augustin lui-même, y ont trouvé une doctrine conforme à celle de nos Églises, qui est aussi celle que nous vous exposons.

XV. Quant aux passages de l'Écriture Sainte cités par les partisans du réat, nous vous ferions perdre beaucoup trop de temps, si nous entreprenions de les tous discuter. Contentons-nous de nous arrêter un instant sur le seul qu'on ait pu alléguer avec quelque apparence de raison. C'est le fameux passage de Saint Paul écrivant aux Romains, chap. V. v. 12. La Vulgate latine le traduit ainsi : *Propterea, sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransivit, in quo omnes peccaverunt*. Les docteurs qui allèguent ce passage rapportent *in quo* à *unus homo*, sans trop se mettre en peine de ce qu'il y a d'étrange dans cette construction, et concluent de là que nous avons tous péché en Adam. Mais la version française la plus généralement répandue dans nos Églises n'autorise en aucune manière une pareille conclusion. On y lit : *C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, la mort y est aussi entrée*

par le péché, et ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes, parce que tous ont péché.

La Bible anglaise est ici parfaitement d'accord avec la nôtre, et nous pourrions aisément faire valoir une foule d'autres autorités, surtout celle des Nouveaux Testamens arabe et syriaque. Mais, les versions différant entr'elles, il faut nécessairement recourir à l'original, et voici ce qu'on y trouve :

Διὰ τὸτο, ὡςπερ δι' ἐνός ἀνθρώπου ἡ ἀμαρτία εἰς τὸν κόσμον εἰσῆλθε, καὶ διὰ τῆς ἀμαρτίας ὁ θάνατος, καὶ οὕτως εἰς πάντας ἀνθρώπους ὁ θάνατος διήλθεν, ἐφ' ᾧ πάντες ἤμαρτον.

Toute la difficulté git dans l'expression ἐφ' ᾧ qu'il a plu à l'interprète latin de rendre par *in quo*, quoique le sens le plus naturel d'ἐπι ne soit point *in*, et que ἐφ' ᾧ signifie proprement *quatenus*, *eò quod*, *quia*, d'après l'interprète latin lui-même ; voyons par exemple comment il traduit 2 Corinth. V. 4. Voici le texte grec :

Καὶ γὰρ οἱ ὄντες ἐν τῷ σκήνῳ τουτο στενάζομεν βαρήμενοι ἐφ' οὗ οὐ θέλομεν ἐκδυσασθαι, ἀλλ' ἐπενδύσασθαι, ἵνα καταποθή, τὸ θνητὸν ὑπὸ τῆς ζωῆς.

Voici la traduction latine : *Nam et qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati, eò quòd nolumus expoliari, sed super vestiri ut absorbeatur quod mortale est à vitá.* Voyez pareille chose, Philipp. V. 12. I. 3.

Remarquez, d'ailleurs, combien la construction est aisée et naturelle selon notre manière de traduire, et combien elle est obscure et forcée selon la Vulgate latine. Beausobre et l'Enfant, qui semblent n'avoir pas osé s'en écarter, ont été obligés d'ajouter onze mots sur trente-cinq pour rendre la phrase intelligible.

ἐφ' ᾧ ne signifie donc point *dans lequel* ou *en qui*, mais *parce que*. Saint Paul nous apprend ici

premièrement, que, par un seul homme, le péché a été introduit dans le monde; c'est-à-dire, qu'Adam s'étant rendu esclave de ses sens, les enfans d'Adam sont nés dans le même esclavage auquel leur père s'était assujéti; secondement, que, de même que le péché a régné sur tous les hommes, la mort, suite naturelle du péché, a aussi régné sur eux, parce que tous ont péché.

On peut objecter que ces paroles, de la manière que nous les expliquons, semblent donner à entendre que, si les hommes ne péchaient pas, la mort ne règnerait pas sur eux. Nous croyons cependant qu'Adam s'étant rendu mortel, ses descendans naissent mortels comme lui; et en effet, les enfans, qui sont encore dans un âge trop tendre pour pouvoir pécher par eux-mêmes, sont néanmoins sujets à la mort.

Il est aisé de résoudre cette difficulté en rappelant ici le sens scripturaire du mot *péché*, qui, comme nous l'avons vu, désigne souvent, non un acte proprement dit, mais une disposition à faire cet acte. Tous les hommes n'eussent-ils point péché par le fait, tous néanmoins sont pécheurs, comme le répète Saint Paul, Rom. V. 19. L'enfant qui vient de naître n'est encore coupable d'aucune faute, selon la doctrine très-expresse de Saint-Clément d'Alexandre(1), mais on peut dire qu'il est pécheur, dans le même sens qu'on dit des serpens au sortir de la coque, que ce sont des animaux malfaisans. Ce pécheur cependant, par cela même qu'il n'a pas encore péché, que sa méchanceté, que son orgueil ne sont pas encore adultes, est tout particulièrement l'objet des compassions divines. *Le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent* (2), c'est-à-dire, que le pécheur de nature est bien plus en

(1) Strom. lib. III.

(2) Matth. XIX. 14.

état de recevoir l'Évangile que le pécheur de fait, en qui les dispositions vicieuses ont été développées par l'exercice et par l'âge : on sait que la doctrine chrétienne est appelée dans l'Évangile *le royaume des Cieux*.

Du reste, l'expression *ὅτι*, qui signifie incontestablement *parce que*, peut encore signifier *outre que*, comme il serait aisé de le prouver par des citations nombreuses, et le véritable sens de Saint Paul pourrait bien être celui-ci : *Par un seul homme, le péché est entré dans le monde ; par le péché, la mort a été introduite, et elle a aussi régné, comme le péché, par la faute d'un seul homme, outre que tous les hommes ont péché*. Cette dernière interprétation, quoique la moins usitée, est sans doute la meilleure ; mais de quelque manière qu'on les traduise, sans faire violence et à la langue et au texte, les paroles de Saint Paul, loin d'établir la doctrine du réat, tendent à la renverser (1).

(1) Nous terminerons ce que nous avions à dire sur ce célèbre passage par un fragment de la confession de foi, présentée par Zwingli à l'Empereur Charles V :

*Peccatum verè dicitur cum contra legem itum est ; ubi enim non est lex, ibi non est prævaricatio, et ubi non est prævaricatio, ibi non est peccatum propriè captum, quatenus scilicet peccatum scelus, crimen, facinus, aut reatus est. Patrem igitur nostrum peccavisse fateor, peccatum quod verè peccatum est, scelus scilicet crimen ac nefas ; ut qui ex eo prognati sunt non hoc modo peccaverint. Quis enim nostrum in paradiso pomum vitium depopulatus est dentibus ? Velimus igitur nolumus, admittere cogimur peccatum originale ut est in filiis Adæ, non propriè peccatum esse quo modo jam expositum est : non enim est facinus contra legem. Morbus igitur est propriè et conditio ; morbus, quia sicut ille amore suæ lapsus est, ita et nos lobimur conditio, quia sicut ille servus est factus et morti obnoxius, sic nos servi et filii iræ nascimur et morti obnoxii. Quomquam nihil morer hunc morbum et conditionem juxta Pauli morem appellari peccatum. Imò tale esse peccatum ut quicumque in eo nascuntur, hostes et adversarii Dei sint, huc enim trahit illos natiuitatis conditio, non sceleris perpetratio. Vera igitur perduellionis et morti causa est perpetratum ab Adam crimen et nefas, atque hoc verè est peccatum. At peccatum istud quod nobis adhærescit, est verè morbus et conditio, inò necessitas est moriendi.*

XVI. L'Écriture Sainte nous enseigne d'ailleurs clairement que l'iniquité du père ne sera point imputée au fils. Il est bien dit dans le décalogue que *Dieu visitera l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et la quatrième génération* (1), parce que c'est une suite naturelle et nécessaire des institutions humaines, que le fils dont le père s'est ruiné ne peut pas être riche ; que le fils dont le père s'est déshonoré par quelque action infâme est banni de la société, quoiqu'il puisse trouver grâce auprès de Dieu ; que le mal que tout grand pécheur fait à sa famille s'étend en effet jusqu'à la troisième ou à la quatrième génération ; et enfin que s'il existe un frein capable de contenir l'homme et de le détourner du crime, c'est la pensée de laisser à ses enfans le triste héritage de la haine publique et du déshonneur.

Mais une des lois de Moïse porte : *qu'on ne fera point mourir les pères pour les enfans ; qu'on ne fera point mourir les enfans pour les pères ; que celui qui mourra, mourra pour son propre péché* (2). Ezéchiel s'exprime d'une manière encore plus formelle : *Si le pécheur engendre un fils, qui, voyant tous les péchés que son père aura commis, ne fasse pas de semblables choses..... qu'il retire sa main de dessus l'affligé ; qu'il ne prenne ni usure ni surcroît ; qu'il garde mes ordonnances ; qu'il marche selon mes statuts, il ne mourra point pour l'iniquité de son père, mais certainement il vivra..... L'âme qui péchera sera celle qui mourra. Le fils ne portera point l'iniquité du père, ni le père l'iniquité du fils. La justice du juste sera sur le juste, et la méchanceté du méchant sur le méchant.* (3).

(1) Exod. XX. v. 5.

(2) Deut. XXIV. 16.

(3) Rom. XIV. 10. — 2 Cor. V. 10.

Nous devons en effet *comparaître devant le tribunal de Christ*, et ce ne sera point pour y recevoir *selon ce qu'a fait Adam*, mais *selon le bien ou le mal que nous-mêmes nous aurons fait* (1).

XVII. Je ne répondrai point à ceux qui disent que nous étions dans les reins d'Adam quand il désobéit, et que, par conséquent, nous désobéîmes avec lui. Je ne répondrai pas non plus à ceux qui, posant en fait que nous sommes punis, concluent que nous sommes coupables, parce que, disent-ils, s'il en était autrement, Dieu se montrerait injuste envers nous; comme si la première injustice ne serait pas de nous déclarer coupables d'un crime que nous n'avons pu ni commettre, ni connaître, ni vouloir. Enfin, je ne répondrai pas à ceux qui soutiennent que les principes de la justice de Dieu sont différents des principes de la nôtre et que ce qui est injuste à nos yeux est juste aux siens : car, que répondre à des gens qui disent que Dieu est juste et qui ne savent pas quelle idée ils attachent à ce mot, ou plutôt qui ont le malheur d'y en attacher une si étrange? Mais je crois devoir m'arrêter un instant à réfuter ceux qui prétendent que la manière dont nos Églises expliquent le péché originel, n'a aucun avantage sur celle des partisans de la doctrine opposée, et que, dans le fonds, le sort de l'homme est toujours le même, soit qu'il naisse coupable, soit qu'il naisse vicieux.

Je réponds, premièrement, qu'il y a une grande différence entre ces deux systèmes, en ce que l'un est raisonnable et que l'autre est contraire à toute raison. En effet, je serai compris de tout le monde si je dis d'un homme qu'il est né avec des incli-

(1) Ezech. XVIII. 14-20.

nations vicieuses, tandis que je ne serai compris de personne, pas même du plus opiniâtre supralapsaire, si je dis qu'un homme est coupable d'un crime qu'il n'a pas commis : car une proposition contradictoire peut être énoncée par un assemblage de mots, mais ne peut être l'objet d'une idée. Qui dit *coupable*, dit auteur volontaire d'un crime. Or, pour que l'action ait lieu, il faut que l'agent existe, et vouloir comprendre que l'homme se soit rendu coupable avant que de naître, c'est vouloir comprendre que l'action ait été faite, avant l'existence de l'agent.

Je réponds, en second lieu, que, dans le système du réat, le malheur de l'homme est absolument nécessaire : ses propres fautes n'y entrent pour rien; les exhortations, les promesses, les menaces sont inutiles; le crime dont il n'est point l'auteur, pèse sur sa tête; il naît coupable et condamné. Dans l'autre système, l'homme naît vicieux, mais libre; il se plaît à mal faire, mais il n'y est point forcé; les menaces peuvent l'effrayer; les promesses peuvent faire naître dans son cœur de nobles espérances, qui le détachent des objets vers lesquels il est porté par ses sens; et nous avons d'ailleurs prouvé qu'il était dans l'ordre des choses, que l'homme, s'étant dégradé lui-même, ayant altéré sa constitution primitive et perdu les qualités excellentes dont il était doué, ses enfans héritassent en quelque sorte de sa faiblesse, de sa corruption et de sa misère. Les choses demeurant dans cet état, la loi de la nature était remplie, les règles immuables et austères de la justice ne recevaient aucune atteinte, et les murmures de l'homme n'avaient pas plus de fondement qu'ils n'auront jamais d'efficace. Mais la bonté de Dieu n'a pas

permis que la chute d'Adam eût les funestes suites qu'elle devait naturellement avoir. A côté du mal a été placé le remède : à la même heure où la sentence de condamnation fut prononcée, la grâce fut offerte aux plus douces conditions.

Tout se réduit donc à ceci : Adam tomba, et ses descendans se trouvèrent nécessairement avec lui dans l'abîme où il s'était précipité. Mais avant que cet abîme fût ouvert, la ressource pour en sortir était déjà prête. Le nouvel Adam, témoin compatissant de notre chute, se tenait près de nous pour nous relever. Nous n'avions, nous n'avons encore qu'à accepter les secours généreux qu'il nous présente. Plein de tendresse pour nous, il ne se contentera pas de nous rendre nos anciennes prérogatives. Il veut nous en procurer d'infiniment plus précieuses; il le fera, et de cette chute, si coupable en effet, si désastreuse en apparence, doit résulter le bonheur du genre humain. Serons-nous assez stupides, assez frivoles, assez ingrats, assez ennemis de la vérité et de nous-mêmes, pour ne pas reconnaître, admirer, adorer, dans tout ce mystère, la sublime sagesse et l'ineffable bonté de Dieu?

J'ai dit que le remède était prêt avant le mal; mais il faut le répéter encore et ajouter que ce remède était à la disposition et en quelque sorte sous la main de tous ceux qui voulaient en faire usage. Ce n'est pas que la manifestation de Jésus-Christ, en chair, n'en ait beaucoup augmenté l'efficacité; mais la promesse avait été faite, comme vous l'avez lu dans Moïse, à l'heure même où la condamnation avait été prononcée, et tous ceux qui acceptèrent cette promesse, qui en firent l'objet de leurs désirs et de leur espérance, furent sauvés. La foi en cette promesse est précisément cette foi, de laquelle la Sainte Écriture dit qu'elle *est imputée*.

à justice (1). Et il est si vrai que l'homme pouvait être aussitôt relevé qu'abattu, que les sacrifices d'Abel furent agréables à Dieu (2), et qu'il obtint le témoignage d'être juste (3); qu'Enoch marcha avec Dieu (4), et ne passa point par la mort (5); que Noé fut héritier de la justice qui est par la foi (6), etc, etc. Nous reprendrons un jour cette importante matière.

XVIII. Mais, nous dira-t-on, n'était-il pas plus simple de prévenir le mal que de le permettre pour avoir ensuite à le guérir? Puisque l'intention de Dieu était de nous sauver, pourquoi nous faire si long-temps attendre le salut? Pourquoi, au lieu de nous transporter tout de suite dans le séjour de l'innocence et de la suprême félicité, nous laisser mener, sur cette terre maudite, une vie sujette au péché, à la douleur et à la mort? Pourquoi l'effrayante chaîne des erreurs, des malheurs et des crimes, dure-t-elle sans interruption depuis soixante siècles? Dieu dit: *que la lumière soit, et la lumière fut.* Pourquoi n'a-t-il pas dit: *que le bonheur soit,* et nous aurions été heureux?

Essayons de répondre à ces *pourquoi*, quelque téméraires qu'ils nous paraissent. Rappelons-nous pour cela le principe posé dans notre IV.<sup>e</sup> paragraphe, savoir, que Dieu ne fait pas des choses contradictoires; rappelons-nous encore que l'homme est libre, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Or, il implique contradiction que Dieu agisse avec une être libre, de la même manière qu'il agit avec les êtres privés d'intelligence et de volonté. Dieu ne dit donc pas à la terre: « Je t'exhorte à pousser ton jet; car si tu négliges de le faire, tu éprouveras ma vengeance, tandis que si tu te couvres à

(1) Rom. IV. 5.

(2) Gén. IV. 4.

(3) Hébr. XI. 4.

(4) Gén. V. 24.

(5) Hébr. XI.

(6) Hébr. XI. 5. 7.

l'instant de verdure, je te récompenserai magnifiquement. » On ne peut sans impiété attribuer ce langage insensé à l'Être souverainement sage. Il dit : *que la terre pousse son jet de l'herbe portant de la semence, et des arbres fruitiers portant du fruit selon leur espèce; et la chose est ainsi* (1).

Réciproquement Dieu ne dit point : « que l'homme fasse à l'instant de bonnes œuvres ; qu'il aime ses devoirs et qu'il s'en acquitte ; qu'il produise en abondance des fruits d'obéissance, de justice et de charité. » A cet égard, un acte de la volonté absolue du Créateur ne peut coexister avec la liberté de la créature. Dieu s'adresse donc à l'homme lui-même pour le persuader et non pour le contraindre ; il le presse ; il le sollicite ; il le conjure ; il parle sans cesse à cet être ingrat et rebelle, l'instruisant par la voix des Saintes Écritures et par celle des événemens, l'attirant par ses promesses, l'effrayant par ses menaces, le prévenant par sa grâce, l'encourageant, l'aidant, le soutenant par l'opération intérieure de son Saint-Esprit. Mais il faut enfin que l'homme, en sa qualité d'être libre, accepte les biens qui lui sont offerts ; qu'il ne soit point sourd à la voix qui l'appelle ; qu'il ne lui oppose point une résistance opiniâtre et coupable ; qu'il ne repousse point la main secourable que son Sauveur ne cesse jamais de lui tendre. Tant qu'il veut obstinément demeurer dans l'abîme où il s'est plongé, il y demeure. Les délais viennent de lui, comme le mal en est venu. Tout est prêt de la part de Dieu ; le ciel est ouvert à celui qui s'est réellement détaché de la terre ; mais, pour que l'enfant prodigue retrouve le bonheur dans la maison paternelle, il doit au moins vouloir y rentrer.

(1) Gén. I. 11.

Toutes les difficultés qu'on nous faisait sont donc aplanies ; elles le seraient d'une manière bien plus complète, si nous étions plus instruits. Mais nous ne connaissons que les bords des voies du Seigneur, et combien est petite la partie que nous en connaissons (1) ! Néanmoins cette faible partie suffit pour justifier la Providence, pour dissiper nos doutes, pour nous faire connaître nos maux et nos besoins, pour nous éclairer sur nos véritables intérêts, pour nous mettre en état de profiter de nos ressources. Et l'ignorance où nous sommes est encore un bienfait de Dieu. Si Dieu se montrait à nous avec toute la gloire qui l'environne, avec ses récompenses et ses châtimens, notre volonté serait aussi contrainte que s'il la changeait lui-même par un acte de son pouvoir absolu. Mais c'est dans les intentions les plus charitables que l'Éternel a dit : *J'habiterai dans l'obscurité* (2). Jésus s'est montré à nous *sans forme, sans apparence*, sans rien de ce qui excite les désirs de l'homme charnel, pour que nous eussions au moins le mérite, si cette expression très-impropre peut m'être permise, de le démêler dans cet état d'abjection, de tout quitter pour le suivre, de le confesser hautement sur la terre, de pouvoir lui dire sincèrement, avant de le voir venir sur les nuées du ciel ou de le contempler assis à la droite de son père : *Seigneur ! tu sais toutes choses ; tu sais que je t'aime* (3). C'est ainsi que se forme et que doit nécessairement se former, entre nous et notre Sauveur, entre l'homme et son Dieu, le lien le plus durable et le plus tendre ; lien qui doit faire l'objet de tous nos désirs, de tous nos travaux, de toutes nos pensées sur la terre, et qui sera la source de toutes nos jouissances dans le ciel.

(1) Job. XXVI. 14. (2) 1 Rois. VIII. 12. (3) Jean XXI. 17.